

Pétition ENSEMBLE CONTRE LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES/EXCISION : MAINTENANT !

Pour: Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire Général Nations Unies

ENSEMBLE CONTRE LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES/EXCISION : MAINTENANT !

En collaboration avec de nombreux groupes, associations, ONG, Groupements gouvernementaux, nous faisons un maximum d'efforts pour mettre fin aux Mutilations Génitales Féminines (MGF).

Ces mutilations recouvrent des pratiques consistant à ôter, par des moyens le plus souvent rudimentaires, tout ou partie des organes génitaux externes féminins. Il s'agit d'une pratique ancestrale mise en oeuvre dans de nombreux pays, essentiellement pour des raisons d'ordre coutumier.

Ces mutilations sont pratiquées lors de cérémonies d'initiation rituelles dans certaines communautés : elles marquent en principe le passage à l'âge adulte des fillettes, la croyance populaire y voyant un moyen de contrôler la sexualité féminine. Il importe essentiellement de garantir ainsi la virginité des femmes avant le mariage et leur chasteté après.

On constate actuellement qu'elles concernent des nourrissons, des petites filles en « âge d'être mariées » - le plus souvent à partir de 8 ou 9 ans ! L'époux est un homme beaucoup plus âgé qu'elles, l'échange se fait contre quelques chèvres ou quelques chameaux en guise de dédommagement aux parents.

Il existe plusieurs degrés de mutilations : de l'excision du clitoris à l'infibulation qui consiste à supprimer l'ensemble des parties externes génitales. On « recoud », parfois à l'aide d'épines ou de bois taillés, ne laissant qu'un minuscule orifice permettant à peine l'écoulement des urines et des menstrues. « Champ opératoire » insalubre, et aucune anesthésie bien sûr... Pour la cicatrisation, quelques cendres mélangées à des herbes "miraculeuses" additionnées de jus de citron... Ce n'est qu'une recette parmi d'autres. Les morts par hémorragie, infections, contaminations (Tétanos, SIDA) sont évidemment fréquentes, les accouchements provoquent souvent la mort de la maman et/ou de son petit... et cette cruelle cérémonie laisse aux mamans survivantes des séquelles physiques et psychiques dont elles ne se remettront jamais.

Ces pratiques, qui datent de plusieurs millénaires, ont été intégrées dans certaines régions à majorité musulmane, essentiellement en Afrique saharienne et subsaharienne. Si elles commencent à être jugulées dans les pays d'origine, elles arrivent à grands pas dans les pays d'accueil : les immigrants éloignés de leurs pays sont d'autant plus attachés à leurs coutumes.

ET POURTANT, CES PRATIQUES NE TROUVENT AUCUN FONDEMENT DANS LE CORAN !

En novembre 2006, l'UNIVERSITE AL-AZHAR DU CAIRE, importante référence religieuse dans le monde musulman, a lancé une FATWA sans équivoque contre les mutilations génitales féminines, qualifiées de CRIME CONTRE L'ESPECE HUMAINE, portant atteinte aux plus hautes valeurs de l'islam.

Ce texte, adopté à l'unanimité et signé par un mufti, fait force de loi. Il a cependant été pratiquement passé sous silence.

Vous le trouverez, en français et en arabe, bientôt en anglais et en espagnol, sur la page Facebook de « Ensemble contre l'excision maintenant ».

Les mutilations Génitales Féminines sont donc souvent pratiquées dans la croyance sincère, mais erronée, qu'elles sont réclamées par le culte islamique.

Si nous voulons, au nom des Droits à l'Intégrité et à la Dignité Humaines, que cessent ces pratiques, il est de notre devoir de participer à la diffusion de ce texte resté trop longtemps sous silence.

PETITION :

A Monsieur BAN KI-MOON
Secrétaire Général
Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous n'ignorez sans doute pas les chiffres effrayants concernant les mutilations génitales féminines : à l'heure actuelle, au niveau mondial, on parle d'une victime toutes les onze secondes, soit environ trois millions par année! J'ignore si ces statistiques tiennent compte des mutilations pratiquées dans les pays d'accueil où les immigrants, coupés de leurs racines, sont d'autant plus attachés à leurs coutumes.

Au nom des Droits à l'Intégrité et au Respect de la Dignité Humaine, nous vous demandons d'intervenir au plus vite auprès de tous les dirigeants des pays musulmans concernés pour que soit respectée la FATWA adoptée à l'unanimité à l'université al-Azhar, lors de la conférence des érudits au Caire (22 / 23.11.2006) et publiée le 23.11.2006 , qui a été personnellement signée par le Grand Mufti de l'Egypte, le Professeur Dr. Ali Gom'a, et a ainsi acquis valeur légale...

Cette fatwa s'oppose sans équivoque aux mutilations génitales féminines, qualifiées de **CRIME CONTRE L'ESPECE HUMAINE, PORTANT ATTEINTE AUX PLUS HAUTES VALEURS DE L'ISLAM .**

Ces mutilations sont en effet souvent pratiquées dans la croyance sincère, mais erronée, qu'elles sont réclamées par le culte islamique.

En permettant que ce dossier sorte des « affaires classées », en exigeant que cette fatwa soit divulguée et largement diffusée dans tous les pays concernés, au niveau des gouvernements, des institutions publiques ou autres, des leaders religieux... vous participerez efficacement à cette lutte mondiale contre des coutumes inutiles, cruelles et souvent mortelles.

Votre mission n'est pas ici d'imposer, mais de faire autorité pour que ce texte soit connu et respecté !

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter, dans l'urgence, à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma très haute considération.

Chantal Puig